



# Portes ouvertes lait 2022

**La Chambre d'agriculture de la Moselle organise au mois de mars ses portes ouvertes lait avec un nouveau format de présentation des thématiques sous forme de trois ateliers participatifs.**

**P**our s'adapter au contexte sanitaire et donner plus de rythme dans le déroulé, les présentations seront faites sous forme d'ateliers : l'empreinte carbone, l'ambiance en bâtiment d'élevage et la géobiologie.

## Empreinte carbone de l'élevage

L'Europe a pour objectif de réduire ses gaz à effet de serre de 40 % d'ici 2030, chacun d'entre nous peut y participer. L'agriculture est responsable de 19 % des émissions de gaz à effet de serre.

Réaliser un diagnostic CAP2ER est la première étape pour connaître son empreinte carbone afin de la réduire et de valoriser économiquement ses efforts.

## Ambiance en bâtiment d'élevage

La ventilation des bâtiments d'élevage est devenue depuis quelques années un point incontournable au bien-être des animaux et des éleveurs. La réalisation d'un diagnostic d'ambiance permet d'améliorer la santé et la



«La ventilation des bâtiments d'élevage est devenue un point incontournable au bien-être des animaux et des éleveurs.»

productivité des animaux autant en hiver qu'en été.

## Géobiologie

Qu'est-ce que la géobiologie ? Il s'agit de «l'étude de l'influence du lieu sur le règne vivant (animaux, humains, plantes) afin de mettre en sécu-

rité chaque occupant pour optimiser leur bien-être et leur santé». En élevage, elle permet de résoudre les perturbations liées au courants parasites et au sous-sol, qui peuvent impacter négativement la santé des animaux (mortalité, baisse de production, problèmes de fertilité) et générer



«La géobiologie permet de résoudre les perturbations liées au courants parasites et au sous-sol.»

du stress chez les éleveurs.

Suivant les thématiques, une présentation des outils utilisés et des démonstrations pourront être réalisées.

Ces quatre portes ouvertes lait se dérouleront l'après-midi à partir de 13h30, les lieux de rendez-vous directement en

exploitation seront prochainement communiqués.

**Arnaud GRESSET,**  
responsable de l'équipe  
Conseil lait

Chambre d'agriculture de la Moselle  
Service élevage  
Tél. 03.87.66.12.44  
arnaud.gresset@moselle.chambagri.fr

## Actualités

### FORMATION : BIEN ÊTRE À L'ABATTAGE VOLAILLE ET LAGOMORPHE

La Chambre d'agriculture de la Moselle vous propose une formation sur le bien-être à l'abattage volaille et lagomorphe pour comprendre le contexte réglementaire et les généralités sur l'animal et le bien-être, pour savoir appliquer les manipulations et les soins des animaux, identifier les règles de mise à mort des animaux, définir les particularités de l'abattage des lagomorphes.

Pour rappel, cette formation est obligatoire pour tous les statuts sanitaires et elle est à renouveler tous les 5 ans en CE. Cette formation aura lieu le **jeudi 24 février à Metz**.

L'inscription à la formation est possible via ce lien : <https://forms.gle/xWidEV0R3gb5SRHf6>

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter  
Salomé PERERA  
au 06 45 59 53 50  
salome.perera@moselle.chambagri.fr

## Certification HVE, s'engager ou non dans la démarche ?

**Devant la variété de démarches environnementales proposées, il est parfois difficile de choisir. Voici quelques pistes pour savoir si la certification environnementale correspond à votre exploitation.**

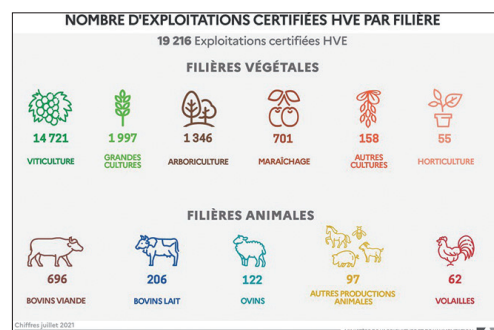
**L**a certification environnementale s'adresse à toutes les exploitations, quels que soient les ateliers présents et est globale sur toute la ferme. Elle comporte trois niveaux, mais seul le niveau 3 ou certification «Haute Valeur Environnementale» permet d'apposer le logo sur les produits de l'exploitation et de bénéficier des différents avantages.

### Les critères pris en compte

Le niveau 3 traduit la pression qu'exercent les pratiques agricoles sur l'environnement, au travers d'indicateurs chiffrés.

Ainsi, l'organisme certificateur vérifie que l'exploitation répond aux exigences d'HVE sur 4 thématiques : la biodiversité, les pratiques de fertilisation, les pratiques phytosanitaires et la gestion de l'irrigation. Dans chacune, il faudra obtenir un minimum de 10 points accéder à HVE.

Certains des indicateurs ont plus de poids que d'autres dans la note finale. Il est donc important de « marquer des points » sur certains de ces indicateurs pour garantir sa certification.



«Les exploitations avec une forte part de surfaces en herbe, qu'elles soient temporaires ou permanentes, accèdent assez facilement au niveau 3», constate Quentin BANA, conseiller en charge des diagnostics HVE à la Chambre d'agriculture de la Moselle. En effet, ces surfaces apportent des points, à la fois sur la thématiques biodiversité, en augmentant le nombre d'espèces cultivées et sur la gestion phytosanitaire, car elles augmentent la part de surfaces non traitées.

### La gestion phytosanitaire, un point clé

Mais dans tous les cas, pour être HVE, l'exploitation doit maîtriser ses interventions phyto. Car l'In-

dice de Fréquence de Traitement (IFT), qui mesure la pression phytosanitaire, a beaucoup de poids dans la note obtenue. Il est comparé à des références régionales qui sont de 1,88 pour l'IFT Herbicides et 3,15 pour l'IFT hors Herbicide qui regroupe les autres traitements. Si l'exploitation est au-dessus de ces références régionales, elle n'arrivera pas à obtenir suffisamment de points pour être certifiée.

Enfin, le dernier point important est le bilan azoté de l'exploitation. Globalement, sauf importation importante d'effluents extérieurs à l'exploitation ou exploitation hors sol, ce point n'est pas problématique pour les exploitations de notre département et permet assez facilement de valider la thématique de la gestion de la fertilisation.

### Valorisation d'HVE

Que ce soit pour commercialiser des produits dans certaines Grandes et Moyennes Surfaces en recherche

de producteurs HVE, pour accéder plus facilement au marché de la Restauration Hors Domicile ou pour apposer un logo environnemental sur ses produits en vente directe, les raisons qui poussent à faire certifier son exploitation sont multiples.

D'autant plus que des démarches existent pour en faciliter l'accès : crédit d'impôt jusqu'à 2500 euros dans le cadre du plan de relance encore valable en 2022, aides du Conseil Départemental de la Moselle jusqu'à 70 % des coûts de certification, certification collective proposée par Interbev et aidée par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse.

Enfin, HVE permet d'être exempté de Conseil Stratégique Phytosanitaire, et d'accéder au niveau supérieur des Ecorégimes pour la PAC 2023.

Si vous pensez maintenant qu'HVE est fait pour vous, n'hésitez pas à contacter la Chambre d'agriculture.

**Anne BARTH,**  
conseillère spécialisée

Chambre d'agriculture de la Moselle  
Service agronomie-environnement  
Tél. 03 87 66 12 44  
anne.barth@moselle.chambagri.fr